

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 18 Février 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 18 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Etaient Présents : 21
P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY – P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -
C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMINETTE - M. SOILIH – Y. BOUKANTAR - M.
AUBRY - Y. ITOUA – C. RENKLICAY – S. GHENAIM .

Absents Excusés Représentés : 3
A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY – G. BAGAVANE représenté par S.
LAATIRISS – T. DIAWARA représentée par F. OGBI.

Absents excusés : 2
L. HERGAUX – L. CAMARA .

Absents : 9
C. MABANZA – C. M' PIANA – S. GIBERT – S. GAUBIER - S. BENDIAB - D. DIARRA
– G. BINOIS - K. OUKBI – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL – 2019 – 012 : « Compte de gestion 2018 – Locaux Commerciaux »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.612-1 à L.612-20, l'article L2311-1 et l'article L2335-2,

Vu le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2018,

Vu le compte administratif 2018 - Budget Locaux Commerciaux présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 14 février 2019,

Délibère, et,

Page 1 / 2

DEL – 2019 - 012

Arrête le compte de gestion 2018 du budget annexe Locaux Commerciaux dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	0,00 €	1 392 048,53 €	1 392 048,53 €
DEPENSES	0,00 €	1 508 080,20 €	1 508 080,20 €
	=	=	=
RESULTATS DE L'EXERCICE	0,00 €	- 116 031,67 €	- 116 031,67 €
	+	+	+
REPRISE DU RESULTAT N-1	14 662,73 €	397 954,53€	412 617,26 €
	=	=	=
RESULTATS DE CLOTURE 2018	14 662,73 €	281 922,86 €	296 585,59 €

Déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve,

Dit que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2018 du budget annexe Locaux Commerciaux.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : A l'Unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

Transmis au contrôle de légalité le : 12 MARS 2019